



Le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances  
RECRUTE

## LE DIRECTEUR GENERAL DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

**Les missions :** Sous l'autorité du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est responsable de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière économique et financière dans les limites des attributions définies par le **décret n°2014-864 du 23 décembre 2014** portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

A cet égard, il aura pour responsabilité, de **coordonner la mise en œuvre des attributions dévolues à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, notamment :**

- De définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- D'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et des Collectivités Territoriales ;
- D'assurer la garde et le maniement des derniers publics ;
- D'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- De conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- D'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- De veiller à la tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales ;
- D'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;
- D'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
- De définir la politique monétaire et bancaire en liaison avec la BCEAO ;
- De veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- De veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

### CONDITIONS GENERALES :

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- N'avoir jamais fait l'objet de sanctions pénales ou disciplinaires.

### CONDITIONS SPECIFIQUES :

#### Qualifications et expérience professionnelle :

##### Pour les fonctionnaires :

- Etre Administrateur des Services Financiers, option Trésor ou Administrateur des Services Financiers **exerçant au Trésor Public** ;
- Etre du **Grade A5 minimum** ;
- Avoir occupé un poste de **direction au Trésor Public, de Comptable Général, de Trésorier Général, de Payeur de District ou de Payeur de Région pendant au moins cinq (5) années.**

##### Pour les non fonctionnaires:

- Etre titulaire d'un **Bac+5 au moins en Finance, Comptabilité, Gestion ou Economie** ;
- Justifier d'une **expérience professionnelle minimale de quinze (15) ans dans le management de haute institution de finance**

#### Profil du candidat

- Avoir une parfaite connaissance de l'administration publique ;
- Avoir une bonne connaissance des finances publiques, de la comptabilité de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics nationaux ;
- Maîtriser le cadre légal et réglementaire applicable au secteur financier ;
- Maîtriser les caractéristiques du secteur de la finance (forces, faiblesses, opportunités et menaces) ;
- Posséder des aptitudes en leadership et en gestion de conflits d'intérêts ;
- Etre capable de travailler sous pression et dans un environnement pluridisciplinaire ;
- Avoir la pleine conscience du rôle primordial du trésor public dans le domaine de la croissance et du développement de la côte d'ivoire ;
- Maîtriser et faire appliquer les réformes communautaires ;

#### Vision managériale :

- Avoir une vision stratégique du Trésor Public et être capable de mobiliser une équipe autour de cette vision afin d'en faire un projet commun ;
- Etre capable de développer une communication institutionnelle autour de valeurs éthiques et de déontologie afin d'entretenir l'image du Trésor Public ;
- Présenter un plan stratégique de développement et de dynamisation du Trésor Public.

Le Directeur Général est astreint à une obligation de résultat et de réserve. A cet égard, il sera périodiquement soumis à des évaluations initiées par le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

Merci d'envoyer votre cv, votre lettre de motivation et vos prétentions salariales par email : [mpmef@recrutementdgtresor.net](mailto:mpmef@recrutementdgtresor.net)

**AU PLUS TARD LE SAMEDI 14 MAI 2016**